Me Hélène Sicard L. LL
Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 15 janvier 2015

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3888-2014, Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport
Planification de l'audience d'Union des consommateurs

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la vôtre en date du 6 janvier 2015. Ma cliente a également pris connaissance de la lettre du procureur du Transporteur en date du 14 janvier 2015.

UC souligne à la Régie qu'elle s'étonne de la durée de présentation (5 heures) prévue par le Transporteur pour sa preuve. UC craint que de nouveaux éléments de preuve soient alors abordés par le Transporteur. Si tel était le cas, le temps prévu par UC pour contre interroger les témoins du Transporteur et présenter sa preuve pourrait varier et augmenter.

UC souligne également à la Régie qu'elle s'étonne que le Transporteur prévoie une à deux heures pour le contre-interrogatoire d'UC alors que celui-ci ne lui a soumis aucune demande de renseignements suite au dépôt de sa preuve.

Moyens préliminaires : UC ne prévoit pas présenter de moyen préliminaire.

Temps requis pour l'adoption de la preuve : 20 à 30 minutes

Liste et qualification des témoins : Viviane de Tilly, analyste interne
Le *curriculum vitae* du témoin est joint à la présente.

Temps prévu pour contre-interroger : HQT : 30-40 minutes

Intervenants : UC demande à la Régie de lui réserver 5 minutes pour chacun

Temps prévu pour argumentation; 30 minutes

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.

Me Hélène Sicard

p. j.
c. c. Me Dunberry
Me Frechette (HQT)
Viviane de Tilly (UC)
Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)
France Latreille (UC)